



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RN 171

Question écrite n° 43118

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'importance de la rehabilitation de la route nationale 171 entre Laval et Saint-Nazaire, via Chateaubriant et plus particulierement sur le territoire de la Loire-Atlantique. Le contrat de plan 1994-1998 avec le conseil regional des Pays de la Loire a permis le financement des etudes des travaux de mise a 2 2 voies de l'axe Chateaubriant au lieudit La Croix-Laurent et d'une partie en direction de Nozay. Il demande au Gouvernement s'il entend classer la RN 171 sur le territoire departemental de la Loire-Atlantique, en grande liaison d'aménagement du territoire (GLAT), dans le cadre du schema d'aménagement du territoire, et abonder les credits necessaires a son aménagement au prochain contrat de plan, en concertation avec la region des Pays de la Loire et du departement de la Loire-Atlantique.

Texte de la réponse

La rehabilitation de la route nationale 171 entre Laval et Saint-Nazaire constitue bien l'une des preoccupations de l'Etat en ce qui concerne le reseau national en region Pays de la Loire. Les directions departementales de l'équipement concernees par cet axe et en particulier celle de Loire-Atlantique font avancer a un rythme soutenu les operations malgre des delais de concertation et de procedure necessairement longs. Ainsi, l'etude d'avant-projet sommaire sur la section Chateaubriant - Nozay situee en Loire-Atlantique a ete approuvee le 1er octobre 1996. L'enveloppe des credits inscrits au contrat de plan entre l'Etat et la region en cours devrait permettre de commencer, a la fin de l'annee 1997, les travaux de recalibrage et de renforcement de la chaussee entre Chateaubriant et La Croix-Laurent et d'une partie de la section La Croix-Laurent - Treffieux. Par ailleurs, le Gouvernement est conscient du poids economique que representent les ports de commerce d'interet national. Leur vitalite depend pour partie de la qualite de leur connexion au reseau routier national structurant que l'Etat n'a de cesse d'améliorer et de developper a travers le programme de la route des Estuaires. A ce titre, le classement en grande liaison d'aménagement du territoire de la RN 171 entre Savenay et Nozay doit pouvoir etre examine favorablement dans le cadre de la revision du schema directeur routier national. Ce classement serait du reste coherent avec le classement actuel de la RN 171 entre Savenay et Saint-Nazaire. Le financement de l'aménagement de cette section et son inscription au prochain contrat de plan seront a etudier en concertation avec la region des Pays de la Loire et le departement de Loire-Atlantique au vu des disponibilites financieres de ces collectivites et des differents besoins recenses en Loire-Atlantique (autoroutes A 84, A 82, agglomeration de Nantes, RN 171 entre Savenay et Saint-Nazaire).

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43118

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5017

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6180